



DIRECTION GENERALE
DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT

Service Déplacements

Affaire suivie par : Patrick DEVISMES
☎ 03 22 97 41 50

A l'attention :

Des commerçants de la rue Jules Barni

AMIENS, le 24 JUIL, 2012

Objet : **Gestion du stationnement**
rue Jules Barni

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, alors que l'aménagement de la rue Jules Barni est entré en phase opérationnelle, il me paraît nécessaire de préciser auprès de vous les conditions d'usage de cette voie, notamment pour l'arrêt et le stationnement.

Des aires de livraison, d'une longueur de 15 mètres seront créées tout au long de la rue Jules Barni au droit des immeubles portant les numéros 32, 106, 154, 214, 83 et 305. De même des places seront réservées devant les établissements bancaires.

Ces aires de livraison vous permettront notamment l'arrêt et le stationnement de courte durée de vos véhicules et de ceux de vos clients.

Pour les arrêts de plus longue durée, le stationnement payant mis en œuvre tout au long de l'axe permettra une rotation des véhicules en stationnement et donc une meilleure disponibilité des places.

Conformément à la réglementation mise en place dans les autres secteurs résidentiels de la ville d'Amiens, vous n'êtes pas, en tant que commerçants, considérés comme résidents et de ce fait vous ne pourrez pas bénéficier du macaron de stationnement, sauf à résider dans le périmètre concerné.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Valérie WADLOW
Maire Adjointe chargée du stationnement